

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 JUILLET 2019**

Délibération : **N° 2019-07- 87**  
 OBJET : **CREATION D'EMPLOIS D'ADJOINTS D'ANIMATION POUR LE SERVICE  
ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**  
 Nomenclature : 4.1.1

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 22  
**Pouvoirs** : 7  
**Absents** : 0  
**Votants** : 29

Délibération comportant :  
 Annexe :

Le premier juillet deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-un juin deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAudeau, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Héléne JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Damien CLOUET donne pouvoir à Aurora ROOKE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

**Rapporteur** : Madame Catherine CADOU

La collectivité doit chaque année créer des emplois afin de faire face aux besoins d'encadrement et de surveillance des enfants en période périscolaire (les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis avant et/ou après la sortie des classes et/ou au cours de l'interclasse du midi et les mercredis après-midi au Centre de Loisirs).

Ainsi pour l'année scolaire 2019/2020, il est nécessaire de recruter des adjoints d'animation contractuels pour une durée de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Nombre de postes : 20 postes à temps non complet (dont 1 poste pour les jours d'accueil d'enfants en situation de handicap).

Le nombre de postes variera selon le nombre d'enfants inscrits, conformément aux normes réglementaires d'encadrement prévues par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Date d'effet des contrats : 1<sup>er</sup> septembre 2019

Conformément à la présentation faite en commission Ressources du 18 juin 2019,

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- D'EMETTRE un avis favorable à la création de 20 postes d'adjoints d'animation à temps non complet pour une durée de 10 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder aux recrutements.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 juillet 2019  
 Le Maire, Alain ROYER.

